



motif licenciement si refus zone chalandise supplémentaire

Par **imporgal**, le **23/10/2010** à **11:13**

Bonjour

Je suis actuellement commerciale. En janvier prochain mon employeur va me signifier mes objectifs annuels et mon territoire d'intervention. Actuellement j'ai en charge 1 département, si je refuse l'ajout de département à mon activité, je risque un licenciement. De quelle nature serait il : Licenciement personnel, pour faute ou économique.

Ma société emploie plus de 20 salariés, je suis en CDI depuis 20 ans avec un statut d'agent de maîtrise, et je dépends de la convention collective de négoce et distribution des combustibles liquides, gazeux et solides.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **23/10/2010** à **11:48**

Bonjour,

A mon sens, il ne peut s'agir d'un licenciement économique et il y a lieu de se méfier que l'employeur n'aille pas jusqu'au licenciement pour faute grave...

Par **Paul PERUISSET**, le **23/10/2010** à **15:23**

Bonjour,

Il faut regarder dans votre contrat de travail si votre secteur géographique est déterminé de manière précise, et s'il prévoit la possibilité que ce secteur puisse être modifié, et dans quelles conditions.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET